

Procès verbal du conseil municipal du jeudi 12 janvier 2012.

Présents : Mesdames : G. AUDIGIER, I. SALADINO, B. ARZALIER.

Messieurs : G. FARGIER, L. PEREYRON, A. AUDIGIER, G. SARTI, D. VERNET

Procuration(s) : B. PICAUD à L. PEREYRON, J. ALEXANDRE à G. FARGIER

Absent : Secrétaire de séance : I.SALADINO : (vote unanimité)

1) Approbation du projet de procès verbal du conseil municipal du 1^{er} décembre 2011.

Le projet de procès verbal préalablement transmis aux conseillers a été adopté. Vote : unanimité.

2) Autorisation spéciale d'investissement sur budget Eau et Assainissement exercice 2012.

Cette délibération avait été inscrite à la demande de Mme La Trésorière. Après vérification, il s'avère qu'elle n'a pas lieu d'être. Le compte 2315 Eau et Assainissement étant suffisamment provisionné.

3) Recherche d'une nouvelle ressource d'eau à Collanges-Basses : Validation de l'avant projet et demandes de subventions.

Le schéma directeur en eau potable (étude qui fait un état des lieux et qui propose des solutions aux problèmes) est en cours d'achèvement, en ce qui concerne le hameau de Collanges-Basses, il est nécessaire de trouver une nouvelle ressource compte-tenu de la présence d'arsenic dans l'ancien captage. Il convient donc d'entamer une procédure pour améliorer la desserte en eau potable de Collanges-Basses. L'avant-projet à valider est le suivant :

- Phase 1 – 2012- (recherche nouvelle ressource) 12 mois	
hydrogéologue -->	15 000 €
travaux divers (terrassment, drainage, piste d'accès, ...) -->	20 000 €

Sous-total phase 1.....	35 000 €
- Phase 2 - 2013/2014 - (procédure administrative) 18 mois	
l'ensemble de la procédure -->	15 000 €

Sous-total phase 2.....	15 000 €
- Phase 3 - 2014- (travaux) 2-3 mois	
réalisation du captage (chambre, piste, périmètre de protection, ...) -->	35 000 €
canalisation d'adduction (captage --> réservoir) -->	40 000 €

Sous-total phase 3.....	75 000 €
TOTAL GENERAL	125 000 € HT

Il convient de demander les subventions à l'ETAT (DETR -> Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), au Département et à l'Agence de l'eau. Vote : unanimité.

4) Modification des statuts de la CDC Source de l'Ardèche :

Il est proposé :

a) que la CDC adhère à la Mission Locale de l'Ardèche Méridionale. Cette mission permet un accueil et un suivi des jeunes de 16 à 25 ans dans leur recherche d'emploi et leurs diverses démarches administratives de formation, logement, santé...

Le coût annuel de l'adhésion de la CDC sera de 1,2 € par habitant et par an. Soit pour 4346 habitants un coût de 5 215 €. Ce coût sera intégralement supporté par la CDC.

b) que la CDC prenne la compétence « Ardèche Claire ».

Cela permettra à la CDC de faire de la représentation-substitution des communes au sein du Syndicat Mixte Ardèche Claire. La CDC prenant à sa charge l'ensemble des participations de fonctionnement à ce syndicat (soit pour 2012, une estimation d'environ 18 000 € que les communes n'auraient plus à payer). Les communes supportant uniquement les participations liées à leurs investissements spécifiques. Notre CDC disposerait des 10 délégués titulaires actuels + un délégué supplémentaire et bénéficierait d'une décote de 15 % sur les participations annuelles de fonctionnement.

c) Paiement de la participation au Service Départemental d'Incendie et de Secours. Il est également proposé de payer globalement l'ensemble des cotisations au SDIS liées au fonctionnement (soit environ 70 000 € par an). L'opération sera donc totalement neutre financièrement pour les communes et permettra uniquement à la CDC d'augmenter son CIF (coefficient d'Intégration fiscale), pris en compte chaque année par l'ETAT pour l'attribution de la Dotation Globale de Fonctionnement des intercommunalités.

Cette modification de trois points des statuts est adoptée. Vote : unanimité.

5 – Comptes-rendus des réunions aux syndicats intercommunaux :

PNR : comité syndical du 6 décembre 2011 à JAUJAC : Il s'agit d'approuver le Rapport de CHARTE, le Plan de Parc, d'autoriser la Présidente (Lorraine CHENOT) à poursuivre le processus de révision de la Charte. (Avis intermédiaires du Préfet de Région, du ministère de tutelle, du CNPN, de la FNPNR, l'avis du commissaire enquêteur, l'approbation de la charte par les collectivités locales et leur adhésion au syndicat mixte, l'avis final du Préfet de Région, du CNPN, de la FNPNR, une période de consultation interministérielle, le décret de classement du premier ministre.

Débat d'orientation budgétaire : propositions pour 2012. Actions 2012 .

PAYS : CS du 8 décembre 2011 à Chandolas : Gestion budgétaire, vie statutaire, compétence optionnelle « Opération Rurale Collective », compétence optionnelle gestion de la pépinière d'entreprises « L'espéidou », Représentation du Sympam, charte de gestion UNESCO, Grand Projet Rhône Alpes grotte Chauvet.

SEBA : CS du 12 décembre 2011.

0.1.1. - Compte-rendu des délégations données au Président,

0.1.2. - Compte-rendu des délégations données au Bureau Syndical,

1.1 – Modalités redevance prélèvement -

2.1 – Décision Modificative n° 4 – Budget Principal 2011 « Gestion Générale »,

2.2 – Catalogue des droits et tarifs 2012,

2.3 – Autorisation de Programme et Crédit de Paiement : Actualisation,

2.4 – Budgets Primitifs 2012 (Budgets : Général, AEP, Assainissement).